



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017 à 18h.30

- Prend note de l'invitation de la municipalité de Genolier pour une soirée repas le 26 avril 2018 à Genolier ;
- Décide d'accepter la requête d'abattage présentée par une propriétaire du chemin de la Trappe, parcelle 596, ces arbres sont habités par des chenilles processionnaires et il est urgent de les abattre ;
- Décide d'accepter la demande d'abattre un conifère, parcelle 658, Fin d'Enhaut ;
- Discussion et préparation du budget 2018 ;
- Décide de mettre à l'enquête dispensée (RATC 72d) la création d'un jardin d'hiver, parcelle 599, la Trappe ;
- Prend acte de la facture sociale prévisionnelle 2018.

Séance levée à 21h.00